Des autotests de dépistage du VIH vont prochainement être commercialisés. Afin d'accompagner leur utilisation, la HAS vient de publier un document d'information, sous forme de questions-réponses, à l'intention des professionnels de santé et des associations en contact avec les potentiels utilisateurs de ces autotests. Ceux-ci s'ajoutent à l'offre de dépistage existante. Ils ne doivent pas la remplacer. Explications du Dr Françoise Hamers*, du service évaluation économique et santé publique à la HAS.

Autotests de dépistage du VIH, définition

Il s'agit d'un test rapide de dépistage de l'infection par le VIH pour lequel le prélèvement, la lecture et l'interprétation des résultats sont réalisés directement par l'utilisateur, à son domicile si il le souhaite. L'autotest fournit un résultat en moins de 30 minutes.

Le dépistage et la prise en charge précoces sont essentiels

Il est essentiel que les personnes infectées soient diagnostiquées de façon précoce. En effet, un traitement antirétroviral précoce permet aux personnes infectées par le VIH d'avoir une espérance de vie proche de celle des personnes non infectées et diminue considérablement le risque de transmission.

Trop de personnes infectées ignorent leur séropositivité

Malgré une offre diversifiée des modalités de dépistage du VIH en France, il y a environ 30 000 personnes infectées qui ignorent leur séropositivité. Et 50 % d'entre elles sont diagnostiquées à un stade tardif de l'infection. Ces personnes ne bénéficient donc pas des traitements et peuvent continuer à transmettre le VIH sans le savoir.

Intérêt potentiels des autotests de dépistage

Les autotests de dépistage du VIH pourraient permettre aux personnes qui n'utilisent pas les méthodes classiques ou qui éprouvent des réticences à se rendre dans un laboratoire ou un centre de dépistage de se faire dépister. Ils constituent un dispositif complémentaire de l'offre existante de dépistage et ne doivent pas s'y substituer.

En cas de doutes, une information disponible 24h/24

En cas d'interrogations, l'utilisateur de l'autotest doit pouvoir trouver rapidement des réponses. Il peut s'adresser à son pharmacien ou à une association de lutte contre le sida. Il peut aussi appeler le n° vert de Sida Info Service (0 800 840 800). Ce numéro est accessible 24h/24 et 7 j/7. L'appel est anonyme, confidentiel et gratuit à partir d'un poste fixe. Site : www.sida-info-service.org

* Propos recueillis par Arielle Fontaine – HAS